

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 12 avril 2018

Communiqué de presse

Aides « surfaces » : ouverture du dépôt des dossiers PAC 2018 sur TelePac

Les dossiers PAC 2018 sont à déposer **du 1er avril au 15 mai 2018** pour les aides «surfaces».

Depuis 2016, la déclaration doit être effectuée exclusivement par Internet sur le site Telepac, www.telepac.agriculture.gouv.fr

Cette télédéclaration, sécurisée et simplifiée, permet à chaque déclarant de visualiser ses parcelles à partir de photos, zoomer sur les détails, utiliser de nombreux outils et transmettre les pièces justificatives éventuellement nécessaires. Telepac comporte également des menus interactifs et des messages d'alertes à toutes les étapes pour éviter les erreurs de déclaration. Les exploitants peuvent trouver des informations sur la procédure et leur situation personnelle dans l'espace «Mes données et documents» de Telepac.

Attention, plusieurs nouveautés en 2018 !

- ➔ **La demande d'aide à la tonne de canne livrée (ATCL), anciennement aide au transport POSEI, doit désormais être réalisée exclusivement via TelePac en même temps que la déclaration « surfaces ».**
- ➔ La navigation sur le site a été améliorée et certains champs ont été pré-remplis en faveur des exploitants.
- ➔ Des contrôles embarqués ont également été ajoutés pour fiabiliser les déclarations et éviter certaines erreurs de déclaration.

Lors de la déclaration « surfaces », vous pourrez également faire la télédéclaration de votre Aide au Développement et au Maintien du Cheptel Allaitant (ADMCA).

Pour obtenir plus d'informations et/ou un accompagnement personnalisé, les agriculteurs peuvent se rapprocher :

- des organismes de services agricoles ;
- de leur organisation professionnelle ;
- de la DAAF.

Pour toute demande d'information, merci de bien vouloir contacter à la DAAF :

Nadiège Marie-Claire	06 96 71 21 17	nadiège.marie-claire@agriculture.gouv.fr
Laurent Pulvar	05 96 71 20 83	laurent.pulvar@agriculture.gouv.fr
Sitty Saint-Clair Ali	07 96 71 28 51	sitty.saint-clair-ali@agriculture.gouv.fr
Hervé Lefaix	08 96 71 21 38	herve.lefaix@agriculture.gouv.fr

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972